



COMMANDEMENT DE LA FORMATION DE L'ARMÉE DE TERRE : *division formation ; bureau continuum de la formation ; section formation initiale sous-officiers.*

**CIRCULAIRE N° 1839/DEF/CoFAT/DF/BCF/FI/SO modifiant la circulaire n° 6945/DEF/CoFAT/DF/BCF/FI/SO du 17 juillet 2006 (BOC 2007, n° 1, texte n° 19 ; BOEM 312) relative à la formation à l'unité de valeur n° 1 du brevet d'aptitude de spécialité du 2e degré des sous-officiers de la réserve opérationnelle.**

*Du 16 février 2007*

NOR D E F T 0 7 5 0 3 0 5 C

---

*Texte modifié :*

Circulaire n° 6945/DEF/CoFAT/DF/BCF/FI/SO du 17 juillet 2006 (BOC/PP 1, 2007, texte 19 ; BOEM 312).

*Référence de publication :* BOC N°14 du 19 juin 2007, texte 45.

---

La circulaire n° 6945/DEF/CoFAT/DF/BCF/FI/SO du 17 juillet 2006 est modifiée comme suit :

Remplacer l'annexe V par l'annexe V ci-jointe.

*Le général de corps d'armée,  
commandant de la formation de l'armée de terre,*

Pierre GARRIGOU-GRANDCHAMP.

ANNEXE V

ANNEXE V.

**ATTESTATION DE FORMATION.**

MINISTERE DE LA DEFENSE.

Commandement de la formation  
de l'armée de terre.



**UNITE DE VALEUR N°1  
DU BREVET D'APTITUDE DE SPECIALITE DU 2° DEGRE.**

Délivrée

Identifiant défense :

Attestation n°: (n°/année)

Note obtenue :

A

, le